



OBC Challenge 2023 - Tournoi par équipes

Règlement particulier du tournoi (Version n°1 du 04/06/2023)

Article 1 : Organisation et autorisation

Le tournoi par équipe est organisé par l'OBC (Olympique Badminton Club).

N° de demande d'autorisation FFBaD : 2300096.

Le tournoi a lieu les 30 septembre et 1er octobre 2023 à la Halle des Sports de la Gardonnenque, Rue Frédéric Desmons, 30190 St Génies de Malgoires.

Article 2 : Règlement général des compétitions

Le tournoi se déroule selon les règles du Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD ainsi que du règlement particulier ci-après. Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le « code de conduite des joueurs » et le « Code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs » ainsi que le « Code de conduite des officiels techniques » qui seront affichés sur le lieu du tournoi.

Article 3 : Conditions d'inscription

Le tournoi s'adresse aux joueurs (minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans) licenciés à la FFBaD de niveau N2 à NC. À la date limite des inscriptions, tout participant doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence joueur.

Les joueurs mineurs doivent se faire pointer chaque jour à la table de marque avec l'adulte responsable conformément à l'§2.14 du RGC. Ce dernier devra signer un registre afin que le mineur puisse jouer.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser les joueurs n'ayant pas respecté le règlement ou l'éthique sportive lors des précédentes compétitions organisées par le Club.

Article 4 : Sanctions, forfait et remplacement

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. En cas de forfait d'un joueur, le capitaine de l'équipe devra prévenir le plus tôt possible l'organisateur du tournoi de la non-participation dudit joueur et éventuellement indiquer le nom de son remplaçant.

Si le joueur n'a pas été remplacé, les frais d'inscriptions associés audit joueur (voir §8) ne seront pas remboursés, sauf en cas de force majeure (*blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse*) dûment justifiées.

Le joueur non remplacé devra adresser le justificatif de son absence au JA Principal et à la Ligue Occitanie de badminton selon les modalités standard.

Pour les forfaits en cours de tournoi, se reporter à l'article 7.8.

Article 5 : Règlement médical

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit d'un médecin mentionnant les dates et le nom du tournoi.

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi, en cas de contrôle antidopage inopiné.

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique du joueur est prohibée.

La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton de la FFBaD). En cas de contrôle antidopage positif consécutif au tournoi, les récompenses indûment perçues seront retournées au club organisateur par le joueur, à ses frais.

Article 6 : Tenue vestimentaire, volants et accessoires

Une tenue de badminton (maillot et short), conforme au RGC de la FFBaD en vigueur, est exigée sur les terrains pour tous les joueurs. Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable (partage). En cas de désaccord, le volant officiel est obligatoirement le volant plume de marque Linton 2, en vente le jour du tournoi.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, serviette, boisson, alimentation, etc...).

Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain sans l'accord du Juge Arbitre.

Article 7 : Format de la compétition : Tournoi par équipe

La compétition sera un tournoi par équipes de 4 à 8 joueurs.

Chaque équipe sera constituée de :

- 2, 3 ou 4 hommes
- 2, 3 ou 4 femmes

Les équipes peuvent être composées de joueurs de clubs différents.

Chaque équipe désignera un capitaine.

Les rencontres seront composées de cinq matchs : 1 simple dame + 1 simple homme + 1 double dame + 1 double homme + 1 double mixte.

Chaque joueur dispute au maximum deux matchs par rencontre.

L'ordre privilégié des matchs sera Simple (H puis F) puis Double (H puis F) puis Mixte.

Le tournoi sera organisé par groupes de 6 équipes, chaque équipe rencontrant dans le week-end les 5 autres équipes.

Chaque joueur dispute au maximum 6 matchs par jour.

A l'issue des rencontres, le classement de chaque groupe permettra de déterminer les vainqueurs.

Du fait du côté convivial de la compétition, la réglementation concernant les maillots est plus souple. Il est par exemple possible de venir avec des maillots originaux floqués au nom de l'équipe, tout en respectant l'éthique habituelle d'un tournoi de badminton.

Article 7.1 : Groupes / Top

Les équipes engagées seront réparties en groupe de 6, selon leur niveau (voir Article 7.2).

Les 6 meilleures constitueront le Top 1, les 6 suivantes le Top 2, etc.

Cette répartition sera appliquée aux équipes retenues, priorité sera donnée aux équipes inscrites le plus tôt. 24 équipes pourront être retenues au maximum.

Article 7.2 : Valeur des équipes

La valeur d'une équipe est établie par la somme des classements (voir barème ci-dessous) de ses deux meilleurs joueurs et deux meilleures joueuses, en prenant le meilleur classement du joueur ou de la joueuse concernée.

N1	12 pts	R4	9 pts	D7	6 pts	P10	3 pts
N2	11 pts	R5	8 pts	D8	5 pts	P11	2 pts
N3	10 pts	R6	7 pts	D9	4 pts	P12	1 pt
						NC	0 pt

Par exemple, pour une équipe composée des joueurs aux classements suivants :

Nom joueur	Classement simple	Classement double	Classement mixte
Joueur 1	R5 (8)	R6 (7)	D7 (6)
Joueur 2	D7 (6)	D7 (6)	R6 (7)
Joueuse 1	D8 (5)	D8 (5)	R6 (7)
Joueuse 2	D9 (4)	D7 (6)	D9 (4)
Joueuse 3	D7 (6)	R6 (7)	R5 (8)

Il n'y a que 2 joueurs, donc on prend leur meilleur classement (simple pour le J1, mixte pour le J2). Il y a 3 filles, donc on regarde leur meilleur classement (mixte R6 pour la J1, double D7 pour la J2, mixte R5 pour la J3). On conserve donc les joueuses 1 et 3 pour le calcul.

Pour cette équipe on obtient donc $8 + 7 + 7 + 8 = 30$ points.

En cas d'égalité, la même opération est appliquée avec la côte CPPH.

En cas d'égalité après cette nouvelle étape, l'équipe inscrite le plus tôt est classée au-dessus de l'équipe inscrite le plus récemment.

Attention : par souci d'équité, tous les joueurs d'une équipe doivent participer à au moins une rencontre. Si un joueur n'a pas été utilisé lors des précédentes rencontres, il sera automatiquement placé en simple sur la dernière ! Cette règle est là pour éviter qu'une équipe inscrive des joueurs "fantômes" juste pour gonfler son score.

Article 7.3 : Date de référence des classements joueurs

Pour application des Articles 7.1, 7.2 et 7.3 :

- Les classements pris en compte seront ceux obtenus à la date du **jeudi 15 septembre 2023**.
- La base de données fédérale Poona (<http://poona.ffbad.org/page.php>) sera la seule à faire foi pour déterminer les classements des joueurs.

Article 7.4 : Inscriptions

L'inscription se fera via le mini-site dédié : <https://www.obc-nimes.com/challenge2023>

Article 7.6 : Attribution des points

Par match	Victoire	1 point
	Défaite ou forfait	0 point
Par rencontre	Victoire	2 points

	Défaite ou forfait	0 point
--	--------------------	---------

Article 7.7 Départage pour le gain du tournoi

Si deux équipes terminent à égalité, l'équipe ayant remporté la rencontre les opposant est déclarée vainqueur du groupe. Si plus de deux équipes terminent à égalité, le calcul des matchs, puis sets, puis points average général déterminera le vainqueur.

S'il reste des équipes à égalité, l'équipe la plus faible selon les critères de l'article 7.2 est déclarée vainqueur du groupe.

Article 7.8 Forfait d'un joueur en cours de tournoi

Un joueur blessé en cours de tournoi fera constater sa blessure par le Juge Arbitre.

Dans un esprit de convivialité, le Juge Arbitre pourra autoriser le remplacement du joueur par un joueur non inscrit présent dans la salle (*et respectant les articles 3 à 6 du règlement*) ou par le transfert d'un joueur d'une autre équipe (*avec accord des capitaines et des joueurs concernés*).

Le remplaçant ne devra en aucune façon augmenter la valeur initiale de l'équipe.

Le remplacement sera effectif jusqu'à la fin du tournoi.

Si le remplacement du joueur blessé n'est pas possible et si l'équipe reste incomplète, un match forfait sera comptabilisé pour match non disputé. (cf Article 7.6 Attribution des points).

Article 7.9 Remise des compositions d'équipe

Dans un souci de gain de temps au lancement du tournoi, les compositions d'équipes pour le 1er match seront remises avant le tournoi.

Premier match : chaque capitaine recevra la liste des joueurs/équipes ainsi que le tirage au sort avec la lettre de convocation. Chaque capitaine devra envoyer sa première composition d'équipe au plus tard le **mercredi 27 septembre 2023**.

Tours suivants : chaque capitaine reçoit le jour du tournoi un livret lui permettant d'indiquer ses compositions. Celles-ci doivent être communiquées dans un délai de 15 minutes après la fin d'une rencontre.

Article 8 : Modalités d'inscription

Les inscriptions des équipes devront être obligatoirement effectuées sur le mini-site dédié : <https://www.obc-nimes.com/challenge2023>. Chaque équipe aura un nom spécifique.

Les conséquences des erreurs d'inscription seront supportées par l'équipe en cause. Il est possible de modifier son équipe jusqu'à la date limite d'inscription.

Le montant des frais d'inscription est fixé à 90 € par équipe.

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 20 septembre 2023.

Article 9 : Echéancier

L'échéancier du tournoi, affiché le jour du tournoi, est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement du tournoi. Par conséquent, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Une fois le tournoi commencé pour chaque groupe, les matchs peuvent être appelés une heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion du tournoi.

Dès leur arrivée, les capitaines d'équipe devront faire pointer tous les joueurs présents auprès de la table de marque et cela à chaque jour de la compétition.

Si un joueur doit quitter la salle, il le fera sous sa propre responsabilité. Il devra en informer son capitaine d'équipe, le Juge Arbitre et la table de marque. Il devra être de retour dans le gymnase 1 heure avant le début de la prochaine rencontre.

Les joueurs disposent de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour débiter leur match. Le test des volants sera effectué dès l'arrivée sur le terrain.

Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Article 10 : Plateau de jeu

Seuls auront accès au plateau de jeu :

- les joueurs inscrits au tournoi et appelés par la table de marque pour disputer leur match sur un terrain,
- le ou les conseillers (maximum 2 par joueur ou paire) sur les emplacements qui leur sont réservés aux abords du terrain et sur le terrain lors des pauses
- les membres du comité d'organisation
- le Juge Arbitre et les arbitres (ou faisant office)
- le personnel médical autorisé par le Juge Arbitre

Si la disposition du plateau de jeu le permet, et pour respecter le principe de convivialité du tournoi, les équipiers pourront être autorisés au bord des terrains pour encourager leurs joueurs sans perturber les rencontres.

Le Juge Arbitre pourra annuler cette dernière disposition si des abus sont constatés.

Article 11 : Arbitrage et juge arbitrage

Le Juge Arbitre principal de la compétition sera **Christophe NADAL**, son adjoint **Augustin SANGIL**. Leurs décisions seront sans appel. Tout joueur inscrit au tournoi pourra demander l'avis du Juge Arbitre durant la compétition.

Les matchs seront en auto arbitrage durant l'ensemble du tournoi. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre qui désignera, si possible, un arbitre en cas de litige.

Seuls les capitaines d'équipe pourront porter réclamation auprès de la table de marque ou du Juge Arbitre.

Article 12 : Fautes et lets

Tout volant touchant une infrastructure fixe (charpente métallique, lampe, ...) ou un élément mobile (panneaux de basket, filins, ...) sera annoncé :

- « Let » au service (il pourra être réengagé 2 fois maximum),
- « Faute » pendant l'échange.

Article 13 : Responsabilité

Le comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident durant les deux jours de la compétition.

Article 14: Adoption du règlement

Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.

Les Juges Arbitres

Le Comité d'organisation